



Vendredi 12 mai 2023

Annemasse obtient le label « Ville à Vélo du Tour de France »

À la fois engagée pour favoriser les mobilités douces mais aussi ville départ du Tour de France et de l'Étape du Tour cet été, la Ville d'Annemasse s'est tout naturellement portée candidate pour l'attribution du label « Ville à Vélo du Tour de France » en début d'année. Le Tour de France a annoncé hier (jeudi 11 mai) l'obtention du label pour Annemasse parmi les 25 collectivités nouvellement labellisées, avec un niveau de « 3 vélos » sur les « 4 vélos » possibles.

Les critères de ce label

Lancé en 2021 par le Tour de France, le label « Ville à Vélo du Tour de France » a pour but d'encourager les communes à développer la pratique du vélo au sein de leur territoire. Ce label est ouvert à toutes les villes ayant accueilli au moins une fois le Tour de France. Il est décliné selon 4 niveaux :

- *un vélo* : volonté de promouvoir la pratique du vélo
- *deux vélos* : politique de promotion du vélo structurée
- **trois vélos** : **politique de promotion du vélo engagée**
- *quatre vélos* : politique de promotion du vélo "exemplaire"

Afin d'obtenir ces trois vélos, la Ville d'Annemasse a dû répondre à un certain nombre de critères définis avec des experts de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) qui tiennent compte de la taille des collectivités. Ces critères concernent :

- les motivations à postuler au label,
- la stratégie de développement des infrastructures cyclables et d'amélioration de la sécurité des cyclistes,
- les actions concrètes liées au soutien de la pratique du vélo au sein de la collectivité,
- les actions liées à la pratique sportive du vélo.

En obtenant le label « Ville à Vélo du Tour de France », **Annemasse rejoint les 133 villes labellisées** depuis le lancement du dispositif il y a deux ans.



CONTACT

MELISSA ROLDAN

Chargée de communication

04 50 95 07 00 - Poste 3094

melissa.rolدان@annemasse.fr

Annemasse, ville à vélo

Annemasse est une **terre historique du vélo sportif**, avec notamment la course annuelle Annemasse-Bellegarde organisée depuis 1914 par le Vélo Club d'Annemasse. En 2004, la ville lance le départ de la 18^{ème} étape du Tour de France pour 166,5 kilomètres jusqu'à Lons-le-Saunier. C'est près de 20 ans plus tard qu'Annemasse est à nouveau sélectionnée en tant que ville départ de la 14^{ème} étape du Tour jusqu'à Morzine, mais aussi pour accueillir la célèbre Étape du Tour de France.

La commune emploie une **politique ambitieuse au service de l'usage quotidien du vélo** et s'inscrit dans la dynamique de développement de la mobilité cyclable portée par Annemasse Agglo. Elle investit dans le vélo utilitaire à travers **diverses actions** : création d'un maillage cyclable, construction de passerelles piétonnes et cyclables, implantation de stationnements ou encore apprentissage du vélo chez les scolaires (Savoir Rouler à Vélo). La commune encourage la pratique et l'apprentissage du vélo **à travers de nombreux évènements et animations** (*Village des Découvertes, Annemasse Vibre, piétonnisation du centre-ville...*). Elle travaille régulièrement avec les **associations "vélos"** du territoire telles que le Vélo Club et l'association cyclotouriste d'Annemasse qu'elle soutient à travers le versement de subventions.



Le vélo à Annemasse en quelques chiffres

- Près de **30% de voiries** aménagées pour les cyclistes (tous sens de circulation confondus)
- **20,5 km** d'aménagements cyclables
- **500 attache-vélos** répartis dans l'ensemble de la ville
- **3 parcs à vélos** sécurisés mis en place par Annemasse Agglo



Plus d'informations sur le label « Ville à Vélo du Tour de France » :
www.letour.fr/fr/la-course/avenir-a-velo/ville-a-velo